

# **Syndicat des Assurés Sociaux Européens**

## **SASE**

**Novembre 2016**

**Appel aux salariés**

### **Gagnez plus en devenant des assurés sociaux européens**

Le monopole de la sécurité sociale a été abrogé par deux directives européennes de 1992, qui ont été transposées dans le droit français.

On vous cache cette information capitale. Parce qu'on préfère continuer à vous exploiter au profit d'un système social qui ne vous protège pas vraiment et qui vous ruine en amputant votre salaire.

Vous pouvez vous assurer librement pour la maladie et la retraite auprès de n'importe quelle société d'assurance ou mutuelle européenne. Cela vous coûtera beaucoup moins cher que la Sécurité sociale française et vous garantira beaucoup mieux. Votre salaire sera augmenté d'au moins 30 % sans que vous ayez à travailler plus.

Vous deviendrez ainsi un assuré social européen, conformément aux traités et aux lois qui ont construit l'Europe depuis 1957.

Votre employeur n'a pas le droit de s'opposer à votre choix de quitter la Sécurité sociale française, parce que la loi vous y autorise.

Voici la lettre qu'il convient d'adresser à votre employeur :

---

« Monsieur le Directeur,

Les directives européennes 92/49/CEE et 92/96/CEE, qui ont abrogé le monopole de la sécurité sociale, ont été transposées dans le droit français par les lois n° 94-5 du 4 janvier 1994, n° 94-678 du 8 août 1994 et par l'ordonnance n° 2001-350 du 19 avril 2001 ratifiée par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001.

J'ai l'honneur de vous informer qu'usant de ces dispositions, j'ai décidé de contracter une assurance maladie et une assurance retraite auprès de sociétés d'assurance européennes dûment agréées à cet effet. Vous devrez en

conséquence cesser de prélever sur mon bulletin de salaire la part salariale des cotisations maladie, vieillesse et retraite, ainsi que la CSG et la CRDS, et ajouter à mon salaire brut les parts patronales des cotisations maladie, vieillesse et retraite. Je vous prie de bien vouloir m'en donner acte.

Veillez agréer ... »

---

Dès que votre employeur vous aura donné acte de votre décision et que vous nous l'aurez fait savoir, nous vous adresserons les coordonnées d'assureurs européens qui pourront vous proposer des contrats.

Dans le cas où votre employeur refuserait d'appliquer les lois de la République, informez-nous en afin que nous agissions auprès de lui et des autorités pour que votre décision soit respectée.

L'Europe est souvent critiquée non sans raisons. Mais dans le domaine de la protection sociale, elle permet à chacun d'améliorer grandement sa situation en faisant jouer la concurrence.

Au moment où les salaires ne suffisent plus, en France, à assurer à tous un revenu suffisant pour faire face aux nécessités de la vie moderne, la décision de devenir un assuré social européen vous permettra de reprendre votre ascension vers une existence et un avenir meilleurs.

Syndicat des Assurés Sociaux Européens (SASE).

Adresse mail : [contact@sase-liberes.com](mailto:contact@sase-liberes.com)

Site Internet : [www.sase-liberes.com](http://www.sase-liberes.com)